

LA SITUATION S'EST AMÉLIORÉE AU COURS DE JUIN

Le chômage diminue en dépit du malaise ouvrier et du retour d'un grand nombre de soldats

L'ACTIVITÉ DANS LES INDUSTRIES

Durant le mois de juin, le marché de la main-d'œuvre a été bouleversé par les nombreux malaises industriels qui ont prévalu à travers le pays. Toutefois, en dépit de cela, il y eut une diminution considérable dans le chômage, qui aurait été plus marquée, si ce n'eût été du nombre de soldats qui sont revenus d'outre-mer dans le cours du mois, ainsi qu'il est expliqué dans une revue générale des conditions durant le mois dans l'édition de juillet de la "Gazette du Travail", publié par le département du Travail.

LA SITUATION INDUSTRIELLE

Dans les industries métallurgiques et mécaniques, il y eut un léger déclin dans le travail dans les provinces Maritimes et dans l'Ouest, mais une légère augmentation dans l'Ontario et le Québec. Dans le domaine des moyens de transport, il y eut un déclin assez considérable dans les provinces Maritimes et un moindre déclin à travers le reste du pays. Dans les aliments, les tabacs et les liqueurs, l'augmentation dans le travail a été considérable, l'augmentation étant plus marquée dans l'est que dans l'ouest. Les manufactures de légumes et de fruits et les fabriques d'eaux gazeuses ont connu l'activité habituelle de la saison. Dans les industries textiles, les manufactures de drap, les buanderies, l'activité du mois précédent a été bien soutenue et il y eut une bonne demande pour la main-d'œuvre féminine. Dans les groupes de la pulpe, du papier et des imprimeries, il y eut une légère augmentation additionnelle dans le travail durant le mois. Dans la menuiserie et les meubles, l'activité du mois précédent a été bien soutenue. Dans les manufactures de bottines et de chaussures de l'Ontario, la demande pour la main-d'œuvre se continue et le travail dans les manufactures de caoutchouc est très bon. Dans les groupes de la poterie, du verre et de la pierre, il y eut une amélioration marquée dans toutes les parties du pays, si on tient compte du ralentissement des mois précédents. Des conditions normales ont prévalu dans les groupes des peintures, des huiles, des produits chimiques et des explosifs. Dans le domaine des chemins de fer à traction, à vapeur ou à l'électricité, les conditions d'exploitation ont varié quelque peu, mais en général, il y eut une légère augmentation dans le travail. L'industrie des mines de métaux de Cobalt a été considérablement affectée par des grèves, mais, autrement, dans l'industrie comme ensemble, il y eut un léger accroissement d'activité. Dans les houillères, la dépression du mois précédent a été augmentée davantage par des grèves dans le district de Lethbridge. Dans les métiers de construction, le travail a varié, quoiqu'il y eut une légère augmentation par rapport au mois précédent. Il y eut aussi une certaine augmentation dans la construction de chemins de fer. L'industrie du bois a continué d'être active, les opérations étant transférées des rivières aux moulins. Le total du travail dans l'industrie a été à peu près le même que pour le mois précédent.

LES GRÈVES.

La perte de temps à cause de différends industriels en juin a dépassé de beaucoup celle en mai 1919, ou en juin 1918. Il y eut à une époque ou autre dans le cours du mois 80 grèves, affectant 87,917 ouvriers et causant une perte d'environ 1,445,021 jours de travail, en comparaison avec 84 grèves, 77,688 ouvriers et 893,816 jours de travail en mai 1919 et 32 grèves, 11,888 ouvriers et 46,941 jours de travail en juin 1918. A la

L'ÉPARGNE POPULAIRE

ETAT des balances au crédit des déposants dans les banques d'épargne du gouvernement du Dominion à la date du 30 juin 1919.

Banques.	Balance au 31 mai 1919.	Dépôts juin 1919.	Total.	Retirés en juin 1919.	Balance au 30 juin 1919.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Manitoba—					
Winnipeg	480,964 38	5,089 00	486,053 38	8,048 82	478,004 56
Colombie-Britannique—					
Victoria	1,148,398 52	31,974 19	1,180,372 71	29,602 90	1,150,769 81
I. P. E.—					
Charlottetown	1,784,505 69	51,195 82	1,835,701 51	40,609 19	1,795,092 32
Nouveau Brunswick—					
St. John	4,299,988 54	82,902 94	4,382,891 48	59,975 15	4,322,916 33
Nouvelle-Ecosse—					
Barrington	83,150 86	517 00	83,661 86	3,027 29	80,640 57
Guysborough	84,856 49	455 00	85,311 49	1,396 43	83,915 06
Halifax	2,474,767 84	45,385 17	2,520,152 01	37,433 99	2,481,719 02
Kentville	251,613 45	5,221 00	256,834 45	6,388 65	250,445 80
Lunenburg	437,141 47	9,929 24	447,070 81	8,560 07	438,510 74
Sherbrooke	76,323 53	2,625 14	78,948 67	643 14	78,305 53
Total	11,121,710 77	235,294 60	11,357,005 37	196,685 63	11,160,319 74

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
OTTAWA, 28 juillet 1919.

J. C. SAUNDERS,
Pour le sous-ministre des Finances.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

Les commissaires du Service civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le Service civil du Canada:

Un avocat junior. Traitement initial \$2,520 par année.

1. Un avocat junior de ministère pour la division ouest du Bureau d'établissement des soldats, au traitement initial de \$2,520 par année. Les aspirants doivent être diplômés d'une école de droit reconnue et avoir été admis au barreau dans une province. Ils doivent posséder une connaissance générale des lois provinciales, et une connaissance spéciale de la pratique provinciale et de la législation concernant

- (a) Les terres.
- (b) La rédaction des actes en général.
- (c) La transmission des biens.
- (d) Le travail avec les compagnies de prêts.

Le titulaire devra surveiller le travail en loi dans l'ouest du Canada relativement aux opérations de l'acte d'établissement des soldats. Il devra comparer les comptes présentés par les avocats pour services rendus aux soldats colons et au Bureau d'établissement. Il lui faudra, au besoin, donner des avis techniques. Il sera directement responsable du travail de bureau de sa division.

Un ingénieur junior. Traitement initial, \$1,680 par année.

1. Un ingénieur junior pour le ministère des Travaux publics à Prince Rupert, C.-B., au traitement initial de \$1,680 par année. Les aspirants doivent être gradués en génie d'une école des sciences appliquées de réputation établie. Ils doivent avoir eu deux années d'expérience en génie ou quatre années d'expérience de même nature dans les dessins, les devis et travaux de construction et de réparation.

Quatre surveillantes de districts pour domiciles. Traitement initial, \$1,500 par année.

3. Quatre surveillantes de district pour les domiciles pour la division des domi-

date du 1er juin, il y avait 48 grèves affectant 65,129. Trente-deux grèves furent rapportées comme ayant éclaté en juin, comparé à 69 en mai. Vingt-neuf des grèves furent déclarées avant le mois de juin et quatorze des grèves qui ont commencé en juin furent rapportées réglées, laissant à la fin de juin 37 grèves qui affectaient approximativement 23,755 ouvriers.

PAIEMENT DE RÉCLAMATIONS POUR ACCIDENTS

Au cours de l'année 1918, les compagnies d'assurances contre les accidents au Canada ont payé en réclamations pour accidents la somme de \$725,815, nous dit un rapport publié sous la direction du surintendant des assurances par le ministère des Finances.

elles, au bureau d'établissement des soldats dans les quatre provinces de l'ouest, avec les bureaux-chefs à Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver, au traitement initial de \$1,500 par année. Les aspirants doivent avoir une instruction équivalente à celle que comporte un diplôme d'école supérieure avec entraînement dans une école ménagère. Elles doivent avoir eu au moins deux années d'expérience avec les problèmes sociaux, une connaissance de la vie sur une ferme, un bon jugement, du tact et des bonnes manières. Les aspirantes doivent être capables de tenir des enquêtes au sujet des conditions de vie des soldats colons et leur aider à résoudre les problèmes domestiques. Elles devront travailler de concert avec les diverses organisations dans ces provinces qui ont en vue l'amélioration des conditions dans les demeures. Les titulaires devront correspondre avec les femmes des soldats et leur distribuer de la littérature concernant l'administration de leur demeure. Elles doivent être capables de surveiller le travail de bureau et de campagne de la branche.

Instructions générales.

Les salaires pour les positions ci-haut mentionnées seront en sus du boni que le Parlement jugera à propos de donner.

Des listes de personnes éligibles à des emplois de même nature que celles annoncées ci-dessus peuvent être établies.

D'après la loi, préférence est donnée aux aspirants soldats de retour qui possèdent le minimum d'aptitudes. Les aspirants soldats de retour doivent envoyer une copie certifiée de leur certificat de décharge avec leur demande, ou dans le cas d'officiers avec commission, une déclaration certifiée de leurs services.

Il est à remarquer que ces positions seront remplies autant que possible par les résidents de bonne foi de la province où se produit la vacance.

Les formulaires de demande, dûment remplis, doivent parvenir au bureau de la Commission du Service civil pas plus tard que le 29 août. On peut obtenir les formulaires de demande des bureaux d'emploi fédéraux-provinciaux ou du secrétaire de la Commission du Service civil, à Ottawa.

NOUVELLES DIMENSIONS DU CANAL WELLAND

Le département des Chemins de fer et Canaux donne des renseignements sur les améliorations faites à cette voie de navigation. La profondeur des écluses sera éventuellement de trente pieds

LES CONTRATS SONT ADJUGÉS

Le rapport suivant sur le canal de navigation de Welland est extrait du rapport annuel du département des Chemins de fer et Canaux:

Le travail qui a été entrepris à pour objet d'assurer de meilleures facilités de navigation pour une classe plus nombreuse de navires que ceux qui peuvent faire usage de l'actuel canal Welland. Le canal actuel est situé entre Port Colborne, lac Érié, et Port Dalhousie, lac Ontario. Sa longueur est de 26½ milles et le canal comprend 25 écluses dont les dimensions sont de 270 pieds par 45 pieds, avec une profondeur de 14 pieds à l'exhaussement.

Le canal projeté tel que définitivement localisé, suit le cours du canal actuel de Port-Colborne, sur le lac Érié, à Alanburg, à mi-chemin au delà de la péninsule. De cet endroit, une tranchée absolument nouvelle sera creusée, traversant le canal actuel en bas de l'écluse n° 25, le niveau de l'eau des deux canaux étant le même, à savoir, 568 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le nouveau canal croise de nouveau le canal actuel en bas de l'écluse n° 11, l'eau des deux canaux à cet endroit étant à une élévation de 382 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le canal projeté débouche dans le lac Ontario, à l'embouchure de la crique Ten-Mile, située à environ trois milles à l'est de Port Dalhousie. La longueur totale d'un lac à l'autre est de 25 milles, et la différence de niveau entre les deux lacs, soit 325½ pieds, sera surmontée au moyen de sept écluses, chacune ayant une élévation de 46½ pieds. Les dimensions des écluses seront de 800 pieds de longueur et de 80 pieds de largeur avec 30 pieds d'eau au-dessus des assises aux niveaux très bas dans les lacs. La largeur du canal au fond sera de 200 pieds et, pour le moment, les biefs seront creusés à une profondeur de 25 pieds seulement, mais toutes les constructions seront enfoncées à la profondeur de 30 pieds, de sorte que le canal peut être creusé davantage dans l'avenir en draguant les biefs.

Un nouveau brise-lames, à l'ouest, sera construit à Port Colborne pour maintenir la placidité des eaux dans le havre durant les tempêtes. Les jetées extérieures à l'entrée, au lac Ontario, seront placées à environ 1½ milles du rivage, où l'eau a une profondeur de 30 pieds; un large chenal sera creusé de ces jetées et un remblai d'environ 500 pieds de largeur sera formé sur chaque côté. Les murs des écluses auront une hauteur de 82 pieds au-dessus des seuils des vantaux.

Le travail est divisé en neuf sections, dont le contrat pour la section n° 1, approximativement trois milles, à la partie du canal située au bout du lac Ontario, a été adjugée, le 1er août 1913; le contrat pour la section n° 2, approximativement 4½ milles, le 31 décembre 1913; le contrat pour la section n° 3, approximativement 2 milles, le 4 octobre 1913; le contrat pour la section n° 5, le 22 décembre 1913.

Durant l'année fiscale 1917-18, la somme de \$1,235,046.59 a été dépensée, ce qui porte le total des déboursés, au 31 mars 1918, à \$14,928,969.58.

**Avez-vous acheté des timbres
d'épargne?**